



CONCERNE : Démarches pour la cérémonie d'hommage aux Madeleineux disparus :

Cet hommage se déroule lors de la Cérémonie du Souvenir, le dimanche précédant le Tour de la Madeleine. Bien que cette cérémonie ait lieu dans la Chapelle Notre-Dame de Heigne, il ne s'agit pas d'une cérémonie religieuse et dès lors est accessible à tous, quelles que soient les convictions de chacun.

Démarches à remplir :

- Les demandes pour un hommage doivent provenir des Sociétés de Madeleine elles-mêmes, en aucun cas les différents Comités n'imposeront, ni ne suggéreront aux Sociétés de rendre un hommage à un de leurs membres disparus dans l'année écoulée.
- Les demandes doivent parvenir à l'État-Major soit par courrier (Jean-Claude Payen, 10 rue Puissant 6040 Jumet, 071/35.74.70) soit par email (emjumet@gmail.com) avec une date limite fixée au 15 juin. Ces demandes seront ensuite transmises par l'Etat-Major à l'équipe de coordination de la Chapelle. En cas de décès après cette date, des demandes d'hommage avec renseignements complets devront être fournies si possible une semaine avant la date de la Cérémonie du Souvenir, sinon elles seront planifiées pour l'année suivante.
- La Société doit fournir lors de sa demande:
 - Une photo du disparu (si possible en uniforme et de bonne qualité), les photos non digitales seront scannées et restituées à leurs détenteurs. Un panneau avec l'ensemble des photos des défunts Madeleineux reste exposé à la Chapelle pendant toute la semaine de la Madeleine;
 - La date (jour/mois/année) de naissance et de décès du Madeleineux disparu;
 - une liste éventuelle des personnes à inviter, notamment la famille proche (ce courrier sera envoyé par l'équipe de coordination).

Déroulement de la cérémonie

Horaire: 11h à la Chapelle Notre-Dame de Heigne.

- Musique des Lanciers de Heigne;
- Accueil par le Doyen;
- Rappel des valeurs Madeleineuses devant les photos des Madeleineux disparus Par le Colonel;
- Musique des Lanciers de Heigne;
- Lecture d'un texte (laïc);
- Dépôt de cierges par les trois comités et musique des Lanciers de Heigne;
- Cérémonial d'hommage, le Général Fabrice Vassart cite chaque défunt Madeleineux un par un et invite les proches à venir allumer un cierge devant l'autel de Sainte Marie-Madeleine;
- Musique des Lanciers de Heigne;
- Ouverture officielle par l'État-Major de l'exposition des anciens drapeaux déposés à la Chapelle;
- Musique des Lanciers de Heigne;

SR ÉTAT-MAJOR DU TOUR DE LA MADELEINE



emjumet@gmail.com
<https://www.madeleine.be>
facebook.com/groups/emjumet
twitter.com/emjumet
BE63 0689 5034 5908

Remarque

En ce qui concerne les anciens Madeleinois ainsi que les sympathisants de la Madeleine disparus, un éventuel hommage pourrait leur être rendu uniquement avec l'approbation de l'État-Major, du Président des Fêtes et de l'équipe de coordination et sur demande explicite des familles et de la société dont le défunt a fait partie. Un panneau séparé avec leurs photos leur sera bien entendu également consacré.

Pour l'État-Major
Le Général
VASSART Fabrice

Général: VASSART Fabrice
Rue de l'Abattoir 100
5060 Tamines
GSM : 0477/447.137

Colonel: QUINET Jean-Claude
Rue Joseph Bivort 23
6040 Jumet
GSM : 0460/944.938

Major: TROCH Willy
Rue Derbèque 4
6040 Jumet
GSM : 0485/244.496